

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés sous forme électronique

au plus tard le 13 septembre 2019

AUTORITE RESPONSABLE

La Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien 2 bis, avenue Georges Brassens CS 61002 – 97743 Saint-Denis Cedex

SERVICE EN CHARGE DU SUIVI

Direction des Etudes et des Systèmes d'Information Systèmes d'Information en Santé

OBJET

Le présent appel à manifestation d'intérêt porte sur le développement des usages de la télémédecine pour la prise en charge de l'autisme à la Réunion.

CAHIER DES CHARGES

Il est disponible en téléchargement sur le site de l'Agence de Santé Océan Indien (<u>www.ars.ocean-indien.sante.fr</u>), et annexé au présent avis (ANNEXE 1).

DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés sous forme électronique jusqu'au 13 septembre 2019

via la plateforme MELANISSIMO

Les modalités de soumission son précisées à la page n°4 du présent document

Contacts pour toute demande de précisions :

<u>Jean-francois.clain@ars.sante.fr</u>/<u>denis.lerat@ars.sante.fr</u>

Modalités de dépôt et composition du dossier

Modalités de dépôt

Le dépôt des dossiers se fera exclusivement via la plateforme MELANISSIMO, à l'adresse suivante :

http://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/

Afin de pouvoir utiliser ce service, chaque entité devra créer un compte <u>professionnel</u> sur ladite plateforme (voir le guide d'utilisation).

Les dossiers seront envoyés à l'adresse <u>ARS-OI-SI-SANTE@ARS.SANTE.FR</u> via la plateforme MELANISSIMO, au plus tard le

13 septembre 2019

Composition du dossier

La composition attendue du dossier est la suivante :

- √ lettre d'engagement des parties-prenantes;
- ✓ modèle de fiche projet complété (fournie en annexe);
- ✓ tout document complémentaire facilitant la compréhension du projet.

Fait à Saint-Denis, le 27 juin 2019